



Hautes-Alpes

10 000 ménages âgés vulnérables face aux dépenses de chauffage

En 2015, 20 500 ménages des Hautes-Alpes sont en situation de vulnérabilité énergétique : la dépense nécessaire pour chauffer convenablement leur logement représente plus de 8,2 % de leur revenu. Un ménage du département sur trois est ainsi concerné, une proportion deux fois plus forte que dans l'ensemble de la France. Le niveau des dépenses y est élevé en raison du climat rigoureux. Par rapport aux autres départements des Alpes, s'ajoute l'effet des revenus plus faibles des habitants.

Dans les Hautes-Alpes, les ménages âgés sont plus fréquemment touchés par la vulnérabilité énergétique que les autres. Près de 10 000 sont dans cette situation. Vivant fréquemment seuls dans des logements grands et anciens, ils doivent assumer des dépenses énergétiques élevées avec des revenus diminués. Ces situations sont fréquentes dans le nord et l'est du département.

Nicolas Chauvot, Carole Zampini (Insee)

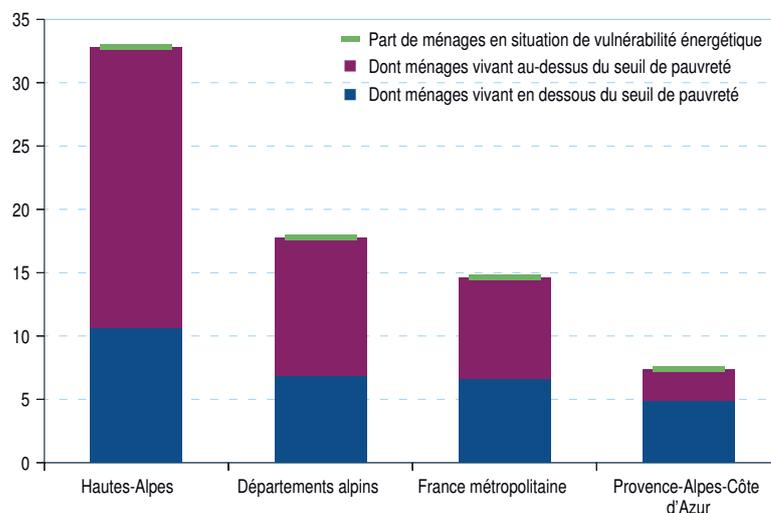
La résorption de la « précarité énergétique » constitue un enjeu majeur de la politique sociale et environnementale. Un des volets du plan de relance lancé par le gouvernement début septembre 2020 vise à rénover les logements peu performants énergétiquement, dits « passoires thermiques », et prioritairement ceux occupés par des ménages aux revenus modestes, dont le budget est grevé par des dépenses de chauffage élevées.

En fonction de ses caractéristiques et de sa localisation, un logement nécessite des dépenses pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire plus ou moins élevées. En 2015, pour un ménage des Hautes-Alpes sur deux, ces dépenses théoriques (*sources et méthode*) représentent plus de 6,1 % de son revenu disponible (*définitions*). Le taux d'effort énergétique (*définitions*) médian des ménages du département est ainsi plus élevé qu'en France métropolitaine (4,1 %).

Un ménage est considéré comme vulnérable énergétiquement si son taux

1 Un ménage haut-alpin sur trois en difficulté pour se chauffer

Part de ménages en vulnérabilité énergétique en 2015 (en %)



Lecture : 32,8 % des ménages des Hautes-Alpes sont en situation de vulnérabilité énergétique ; 10,6 % cumulent vulnérabilité énergétique et pauvreté, soit un ménage vulnérable sur trois.

Note : les départements alpins sont les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et la Drôme.

Sources : Insee, *Filosofi 2015*, *Fidéli 2015*, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2014-2015, Pegase 2015

d'effort énergétique dépasse 8,2 %, soit le double du taux d'effort médian national. Dans les Hautes-Alpes, 20 500 ménages, soit un sur trois, sont concernés (*figure 1*). Cette proportion est deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine et quatre fois plus qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le département est le 6^e le plus exposé de France, derrière la Creuse, le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère et les Vosges.

La vulnérabilité énergétique, plus fréquente dans les Hautes-Alpes qu'au niveau régional, s'explique essentiellement par la lourdeur des dépenses de chauffage. Par rapport à l'ensemble des ménages de la région, les Haut-Alpins font face à des dépenses presque deux fois plus élevées (1 930 contre 980 euros en moyenne par an). Ainsi, dans les Hautes-Alpes, la vulnérabilité énergétique concerne majoritairement des ménages vivant au-dessus du seuil de pauvreté : ceux-ci représentent deux ménages haut-alpins vulnérables sur trois, contre un tiers dans la région et un peu plus de la moitié au niveau national.

Un ménage vulnérable sur deux occupe un logement « énergivore »

Un facteur explicatif des fortes dépenses de chauffage générées par les logements est la rigueur du climat. Les Hautes-Alpes sont l'un des départements les plus froids de France. L'indicateur de rigueur climatique (*définitions*) dans le département est presque le double de celui de l'ensemble de la région.

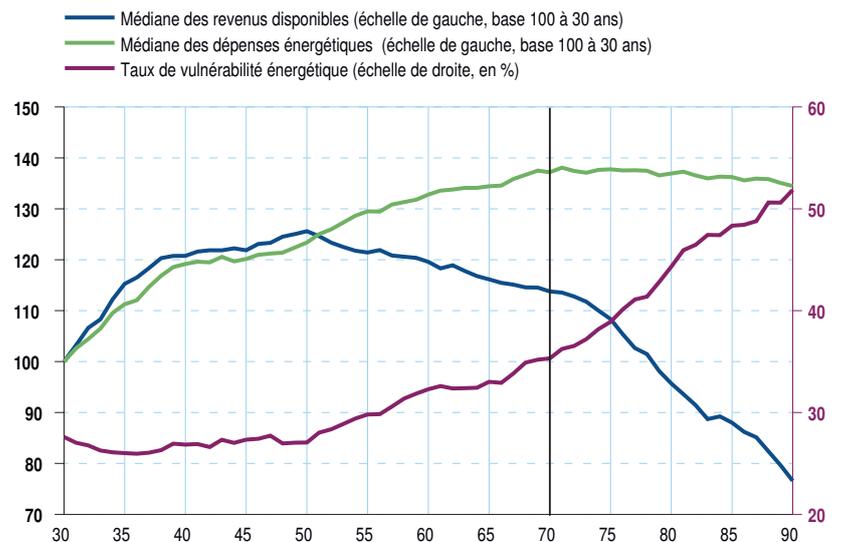
La rigueur du climat, associée aux caractéristiques du logement en termes d'ancienneté de la construction, type de logement et mode de chauffage, influe sur le diagnostic de performance énergétique du logement. Dans les Hautes-Alpes, environ 21 400 résidences principales sont « énergivores » – classées dans une étiquette de performance énergétique F ou plus (*sources et méthode*). Ainsi, 34 % des résidences principales sont concernées, contre 16 % en moyenne régionale. Dans le département, un ménage vulnérable sur deux occupe un logement énergivore.

Des revenus plus faibles que dans les autres départements alpins

Les ménages haut-alpins sont deux fois plus vulnérables que la moyenne des ménages des six départements alpins (*définitions*) (17,8 %). Ce constat s'explique par les revenus plus faibles des habitants du département, vulnérables ou non. Dans les départements savoyards et en Isère, les ménages ont des revenus en moyenne nettement plus élevés. Les revenus moyens des habitants sont un peu supérieurs dans la Drôme et équivalents dans les Alpes-de-Haute-Provence.

2 Après 70 ans, la baisse des revenus du ménage contribue à accroître la vulnérabilité énergétique

Revenu disponible des ménages, dépenses énergétiques et taux de vulnérabilité énergétique en 2015, en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage



Lecture : 44 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans sont en situation de vulnérabilité énergétique. De plus, le revenu médian des ménages de cet âge est inférieur de 4 % à celui des ménages trentenaires, tandis que leur dépense énergétique médiane est supérieure de 37 %.

Note : le revenu disponible du ménage est la somme des revenus disponibles de tous les occupants du logement. Il n'est pas rapporté au nombre de personnes du ménage ou au nombre d'unités de consommation.

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2014-2015, Pegase 2015

Autre constat, la dépense énergétique de l'ensemble des ménages pour chauffer correctement leur logement est supérieure dans les Hautes-Alpes (1 930 euros en moyenne annuelle contre 1 620 euros dans l'ensemble des départements alpins) en raison d'un climat un peu plus rigoureux et de logements plus énergivores.

La vulnérabilité augmente surtout après 70 ans

La vulnérabilité énergétique augmente avec l'âge à partir de 50 ans. Ainsi, 39 % des

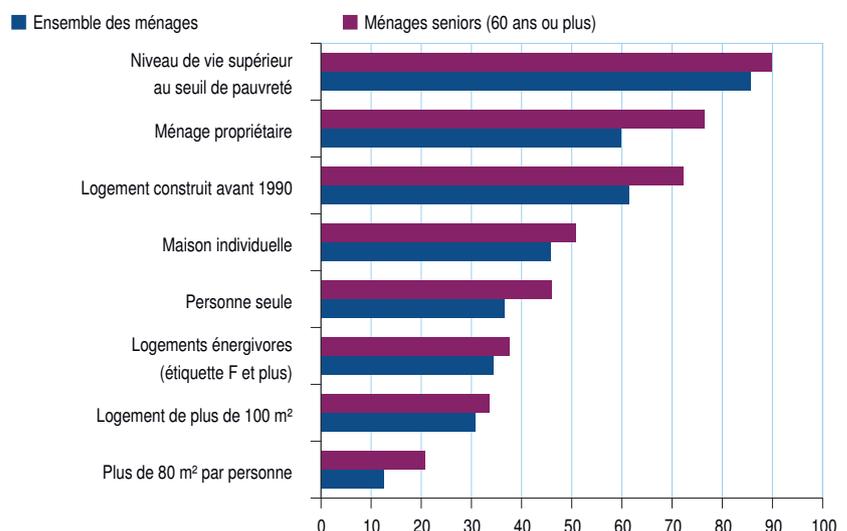
ménages seniors (c'est-à-dire dont la personne de référence a 60 ans ou plus) sont concernés, soit 9 900 ménages. La fréquence de la vulnérabilité énergétique augmente surtout après 70 ans (*figure 2*) : près de la moitié des ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus sont vulnérables.

Effort énergétique des seniors : de fortes dépenses conjuguées à une baisse des revenus

La plus fréquente vulnérabilité énergétique des ménages seniors s'explique avant tout

3 Les ménages seniors : des propriétaires de logements plus anciens, vivant seuls

Part des ménages seniors et de l'ensemble des ménages selon le profil ou les caractéristiques du logement (en %)



Lecture : parmi les ménages seniors, 76,4 % sont propriétaires de leur logement.

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, Recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2014-2015, Pegase 2015

par la faiblesse de leurs revenus. En effet, le revenu des seniors, essentiellement composé de pensions, est globalement inférieur à celui des actifs. Ce revenu chute encore à partir de 75 ans, lorsque les ménages sont de plus en plus souvent formés d'une personne seule. Les femmes sont ainsi particulièrement concernées.

En sus de la faiblesse de leurs revenus, les dépenses des ménages âgés pour se chauffer correctement sont en moyenne plus élevées que celles de l'ensemble des ménages (2 100 contre 1 930 euros par an). Cette situation peut s'expliquer par des logements plus anciens et de plus grande superficie (figure 3). Les situations de sous-occupation des logements sont plus fréquentes chez les seniors qui conservent leur logement malgré la diminution de la taille de leur ménage. Les logements des ménages seniors sont un peu plus souvent énergivores que ceux de l'ensemble des ménages (38 % contre 34 %). Parmi les ménages seniors en vulnérabilité énergétique, 4 500 habitent un logement énergivore.

Les seniors très exposés dans le nord et l'est du département

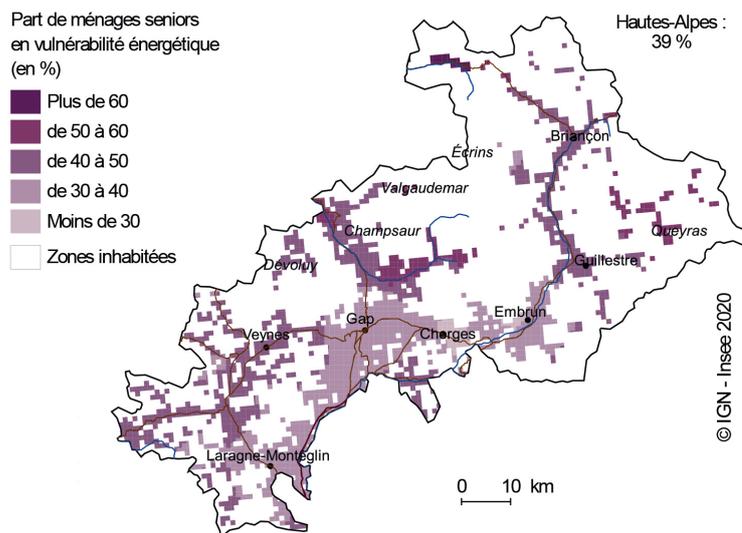
La part des ménages seniors en situation de vulnérabilité énergétique est particulièrement élevée dans les zones les plus montagneuses (figure 4) : Briançonnais, Écrins, Guillestrois, Queyras, Champsaur et Valgaudemar. Cette situation résulte de fortes dépenses énergétiques. Toutefois, les revenus des ménages seniors y sont plus élevés que dans le reste du département (figure 5).

Au sud et à l'ouest du département, où le climat est plus favorable, les situations de vulnérabilité sont moins fréquentes. Dans ces zones, la vulnérabilité s'explique essentiellement par la faiblesse des revenus.

Isolation thermique : deux fois moins de seniors vulnérables

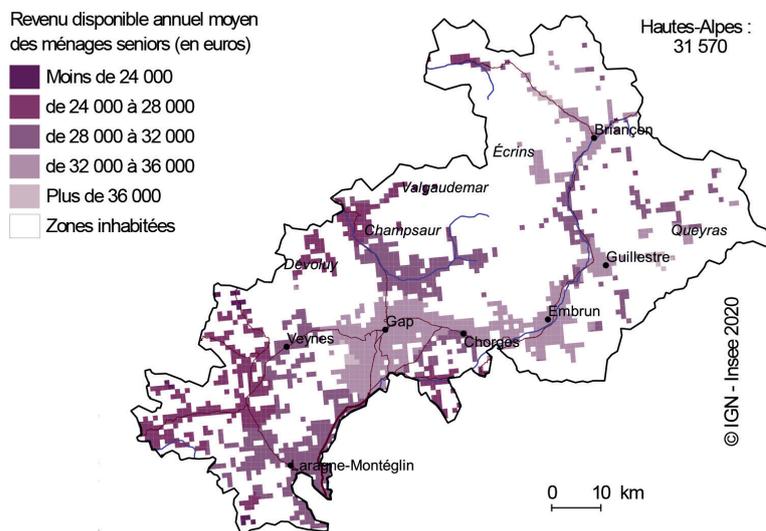
Pour lutter contre la précarité énergétique, les pouvoirs publics peuvent recourir à plusieurs leviers d'intervention, parmi lesquels l'aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements (encadré 2). Afin d'estimer l'impact d'un plan de rénovation énergétique, un scénario d'amélioration de l'isolation thermique de l'ensemble des logements énergivores a été simulé. Ce scénario consiste à diminuer la consommation énergétique moyenne des logements les plus énergivores (étiquettes F ou plus) en leur faisant atteindre un niveau de performance D. Sous l'hypothèse que les occupants des logements demeurent identiques, le nombre de ménages seniors vulnérables diminuerait de 56 %, le taux de vulnérabilité passant de 39 % à 17 %. La dépense diminuerait en moyenne de 680 euros par an pour les seniors. ■

4 Dans le nord et l'est des Hautes-Alpes, les seniors plus souvent vulnérables



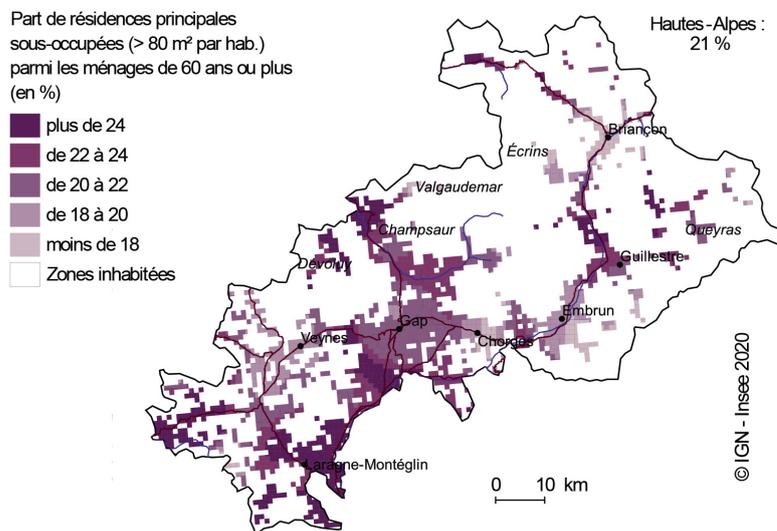
Note : carte communale lissée sur 10 km.
Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2014-2015, Pegase 2015

5 Des revenus plus élevés dans la vallée de la Durance et le Gapençais



Note : carte communale lissée sur 10 km.
Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2014-2015, Pegase 2015

6 Sous-occupation marquée dans le sud du département



Note : carte communale lissée sur 10 km.
Sources : Insee, Filosofi 2015, Fidéli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2014-2015, Pegase 2015

Encadré 1 - Vivre dans un grand logement, seul, avec de faibles revenus expose fortement à la vulnérabilité énergétique

Identifiés par un modèle de régression logistique (cf. [données complémentaires sur insee.fr](#)), les principaux facteurs de vulnérabilité énergétique sont les suivants : habiter un logement de plus de 100 m², habiter une commune au climat rigoureux, vivre seul, vivre sous le seuil de pauvreté et habiter un logement ancien. À autres caractéristiques équivalentes, le fait d'être âgé de 60 ans ou plus n'induit presque pas de risque supplémentaire d'exposition par rapport à la tranche d'âge 30-59 ans. La fréquence de la vulnérabilité énergétique aux âges élevés provient de la composition des ménages (personnes seules), de leurs faibles revenus et des caractéristiques des logements (ancienneté et superficie élevée).

Encadré 2 - Comment repérer les bénéficiaires potentiels d'une aide du Département ?

En caractérisant la vulnérabilité énergétique des personnes âgées, l'étude fournit au Département des Hautes-Alpes des éléments utiles à une intervention opérationnelle auprès de ce public prioritaire. Les secteurs géographiques qui présentent une densité élevée de personnes âgées vivant dans des logements anciens feront l'objet d'une information spécifique pour engager le programme d'une aide départementale nouvelle. Les référents autonomie, principalement chargés de l'instruction des dossiers d'aide personnalisée à l'autonomie, l'ergothérapeute de la Maison départementale de l'autonomie et l'ambassadrice de l'efficacité énergétique du Service aménagement territorial assureront la promotion de travaux de rénovation, visant autant le maintien de l'autonomie résidentielle que la réduction des factures énergétiques des personnes âgées. Les premiers dossiers de cette nouvelle aide permettront au Département de préciser les freins à l'engagement de travaux significatifs par les personnes âgées et leur famille, puis de proposer les accompagnements nécessaires.

Définitions

Taux d'effort énergétique (TEE) : rapport entre les dépenses théoriquement nécessaires pour chauffer son logement et disposer d'eau chaude. Les dépenses énergétiques liées à la climatisation ne sont pas incluses. Un ménage est considéré comme vulnérable énergétiquement si son TEE est supérieur à 8,2 %. Par convention, ce seuil correspond au double de la médiane des taux d'effort observés en France métropolitaine. Le taux d'effort énergétique médian est celui au-dessous duquel se situe la moitié des ménages.

Départements alpins : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Isère et Drôme.

Indicateur de rigueur climatique d'un département : moyenne des degrés-jours unifiés (DJU) des communes du département, pondérée par le nombre de ménages. Les DJU représentent le cumul journalier des écarts négatifs entre la température extérieure observée et la référence de 17 °C durant la période de chauffage (1^{er} octobre - 20 mai).

Logement énergivore : logement classé dans une étiquette de performance énergétique F ou plus.

Revenu disponible du ménage : il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Pauvreté : le seuil de pauvreté se situe à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine, soit 1 015 euros mensuels par unité de consommation (uc) en 2015. Le premier adulte du ménage compte pour 1 uc, les autres personnes de 14 ans ou plus 0,5 uc et les enfants de moins de 14 ans 0,3 uc.

Sources et méthode

L'enquête Phébus du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire, réalisée en 2014-2015, permet de modéliser les étiquettes de performance énergétique d'un logement. La base Pegase est utilisée pour connaître le prix des combustibles. Les informations sur les ménages sont issues du recensement de la population 2013, du fichier des logements et des individus (Fidéli) de 2015 et du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2015.

Les données climatiques sont issues de Météo France, de Cybergéo, revue européenne de géographie, et de l'altitude.

Le calcul de la dépense théorique des ménages pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire se fait en plusieurs étapes :

- création à partir des données de l'enquête Phébus d'un modèle de prévision de l'étiquette énergétique. Ce modèle fournit, pour un logement donné, des probabilités d'appartenance à chacune des classes de performance énergétique (classes A à G), à partir des caractéristiques du logement (année de construction, type de construction (individuel/collectif/social)), du combustible principal utilisé et de la zone climatique (territoire déterminé en fonction de la température hivernale) dans laquelle est situé le logement.
- application de ce modèle à chaque résidence principale : pour chacune d'elles, on obtient la probabilité d'appartenir à chacune des étiquettes énergétiques ;
- calcul de la consommation énergétique de chaque logement : moyenne des valeurs médianes des consommations associées aux classes de performance énergétique pondérée par les probabilités obtenues précédemment. Cette consommation moyenne unitaire est multipliée par la superficie du logement pour obtenir la consommation totale ;
- calcul de la dépense énergétique du logement : à la consommation totale est appliquée une grille tarifaire selon le combustible. Enfin, à cette dépense est appliquée une correction climatique pour tenir compte de la rigueur climatique communale.

La dépense obtenue est théorique dans la mesure où elle ne dépend que des caractéristiques du logement et non du comportement (restriction ou surconsommation), de la taille ou des caractéristiques du ménage occupant.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpentii
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Alberto Lopez

Rédacteur en chef :

Jérôme Domens

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : décembre 2020

ISSN : 2274-8199 (version imprimée)

ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - Conseil départemental des Hautes-Alpes 2020

Pour en savoir plus

- Méreau B., Sanzeri O., « Vulnérabilité énergétique liée aux logements - Rigueur climatique dans les Alpes, pauvreté sur le littoral », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 68, mars 2019
- Merly-Alpa T., Riedinger N. et Baudry M. (Service des données et études statistiques du ministère du Développement durable), « Le parc de logements par classe de consommation énergétique », *Document de travail* n° 49, septembre 2020

